



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Pour les personnels du premier degré :
division des personnels enseignants
du 1^{er} degré public Bureau DE2

Affaire suivie par :
Katia BINAUX et François LABYE

Pièce 2033

Tél : 01 44 62 41 93

Tél : 01 44 62 42 05

Fax : 01 44 62 42 71

Mél : katia.binaux@ac-paris.fr

Mél : francois.labye@ac-paris.fr

Et par Edith REILLIER

Chef de bureau DE 2

Mél : edith.reillier@ac-paris.fr

Pour les personnels du second degré :
division des Personnels DP1

Affaire suivie par :

Michelle ARNAUD

Pièce 2120

Téléphone : 01.44.62.42.94

Mél : michelle.arnaud@ac-paris.fr

Et par Corinne JANKOWIAK

Chef de bureau DP1

Téléphone : 01.44.62.44.87

Mél : corinne.jankowiak@ac-paris.fr

16AN0172

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Objet : Demande d'affectation dans le dispositif poste adapté au titre de l'année scolaire 2017/2018 des personnels enseignants du premier et du second degré, d'éducation et d'orientation.

Référence : - Décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

- Décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale.

- Arrêté du 27 avril 2007 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'Académie et aux Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de certaines opérations de gestion de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

- Circulaire N° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de Santé. (B.O.n°20 du 17 mai 2007)

A AFFICHER ET DIFFUSER

La présente circulaire a pour objet de lancer la campagne d'affectation dans le dispositif poste adapté 2017/2018 pour les personnels enseignants des premier et second degrés publics, d'éducation et d'orientation.

I Définition du dispositif

L'affectation sur poste adapté se fait sur critères médicaux.

Ce dispositif est une mesure transitoire qui offre aux personnels dont l'état de santé est altéré, la possibilité de reprendre confiance, de renforcer leurs compétences professionnelles ou d'en acquérir de nouvelles. Ils pourront ainsi recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de leur fonction ou envisager une activité professionnelle différente.

L'affectation sur poste adapté peut être de courte durée (PACD) ou de longue durée (PALD) et est fonction de l'état de santé de l'intéressé.

➤ **Le PACD est prononcé** pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite d'une durée maximale de trois ans.

Les personnels concernés exercent leurs fonctions dans tout service ou établissement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ou chargé de l'enseignement supérieur, mais également dans le cadre d'une mise à disposition auprès d'un organisme ou d'une autre administration.

➤ **Le PALD est prononcé** pour une durée de quatre ans renouvelable sans limite. Il s'effectue exclusivement au sein des services et établissements relevant de l'Education Nationale.

II Conditions du dispositif

La possibilité d'entrée dans ce dispositif se fait par l'appréciation de la situation médicale de l'agent au regard de difficultés à exercer ses fonctions. Elle dépend de la validation du service médical. L'état de santé de la personne doit être stabilisé afin qu'elle puisse assumer les missions et le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

L'objectif de l'affectation sur poste adapté étant de favoriser le retour vers une activité professionnelle, toute demande d'entrée doit être accompagnée d'un **PROJET PROFESSIONNEL CLAIR ET PRECIS**.

Le projet fera l'objet d'un engagement écrit de l'intéressé(e), soumis à l'approbation du Directeur des Ressources Humaines (DRH).

J'attire votre attention sur le fait que les personnels affectés sur poste adapté, perdent automatiquement leur poste et les indemnités afférentes à leur fonction.

A l'issue de la période d'affectation sur poste adapté de courte durée, plusieurs possibilités sont envisageables :

- Le retour aux fonctions initiales ;
- Le concours ;
- La reconversion professionnelle : le détachement ;
- Le reclassement professionnel ;
- L'affectation sur PALD auprès du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), sous réserve des possibilités d'emplois, très restreintes. Cette affectation est réservée aux personnels atteints d'une affection chronique invalidante avec des séquelles définitives, et relevant d'un exercice de l'emploi à domicile ;
- L'affectation sur PALD au sein de services et établissements (dont les Etablissements Publics Administratifs) relevant de l'Education Nationale.

III Constitution et Dépôt du Dossier

- **Date limite du dépôt des candidatures :**

Les candidats complètent, pour **le 25 Novembre 2016 au plus tard**, la fiche de candidature ci annexée, qu'il convient de transmettre par voie hiérarchique, à la Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public, Bureau DE2, pour **les enseignants du premier degré** (annexe 1), à la Division des Personnels DP1 **pour les personnels du second degré** (annexe 2).

- **Pièces à fournir :**

Le dossier devra comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- **Une lettre de motivation manuscrite** précisant le projet envisagé. En effet, la demande d'affectation sur un poste adapté doit être accompagnée de la présentation d'un projet professionnel : le demandeur envisageant une réorientation professionnelle, un reclassement, un retour dans son corps d'origine.
- **Un certificat médical explicite, récent et détaillé**, sous pli confidentiel, dans lequel seront précisées la nature de la maladie, les difficultés et l'incapacité qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions.
- **Une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** si l'intéressé est reconnu travailleur handicapé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

N.B : L'affectation future sur un poste adapté des agents placés en CLM, en CLD ou en disponibilité d'office pour raison de santé est subordonnée à un avis favorable du comité médical saisi par l'intéressé au plus tard le 30 novembre 2016.

Le nombre de postes adaptés étant contingenté, afin de respecter une bonne organisation entre les différents services concernés, merci de respecter les délais d'envoi de votre demande.

IV Modalités d'examen des demandes :

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats permettra d'évaluer la capacité à tirer le meilleur profit d'un poste adapté.

Sont prévus à cet effet :

- Un bilan médical systématique réalisé par le service médical du rectorat en faveur des personnels : les personnels recevront une convocation.
- Un entretien systématique avec la Cellule Ressources Humaines qui vous contactera pour le rendez-vous.
- Un entretien facultatif au service social qui sera proposé par courrier.

Ces entretiens sont destinés à appréhender au mieux la situation de chaque candidat et à préciser le projet individuel permettant ainsi l'examen des candidatures dans les meilleures conditions possibles.

A l'issue de ces différents entretiens, les demandes seront examinées par un groupe d'experts. Ces candidatures seront ensuite soumises aux commissions paritaires compétentes avant décision définitive.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la meilleure diffusion de la présente note auprès de l'ensemble des personnels de vos établissements.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités
Pour le Directeur de l'académie de Paris,
et par délégation
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire

signé

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT

ANNEXE 1

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1ER
DEGRE PUBLIC
DE2 - Bureau 2033
12 BLD D'INDOCHINE
75019 PARIS
Tél. : 01 44 62 41 93 ou
01 44 62 42 05

Candidature à un poste adapté
Année scolaire 2017/2018

Enseignants du 1er degré

- Demande d'entrée dans le dispositif
Demande de maintien sur poste adapté
Demande de sortie du dispositif

Madame Monsieur

Prénom.....NOM.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse personnelle.....

Fixe.....

Portable.....

E-mail.....

Corps/Grade/Echelon.....Discipline/Fonction.....

Ancienneté de service au 01.09.2017.....ans.....mois.....jours

Situation de famille.....Profession du conjoint.....

Enfants à charge (nombre et date de naissance) :.....

Ecole ou service d'affectation actuelle :

Ecole.....depuis le.....

Ou Zone de remplacement

Relevé des congés obtenus (mentionner les dates de début et de fin de congés) :

- Congé de maladie ordinaire.....
(Pour la période des 12 mois précédent la présente demande)

- Congé de longue maladie (CLM).....

- Congé de longue durée (CLD).....

- Disponibilité d'office après CLM ou CLD.....

- Congé pour accident du travail.....

- Congé ou disponibilité pour convenances personnelles.....

- Congé de formation professionnelle.....

Informations complémentaires :

- Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur un poste adapté (y compris dans une autre académie) ?

Non

Oui → précisez la date, la durée et lieu.....

- Avez-vous déjà postulé sur un poste adapté :

Non

Oui précisez en quelle(s) année(s).....

- L'entrée sur poste adapté a-t-elle pour but de vous permettre d'effectuer :

Une réorientation professionnelle, laquelle ?.....

Un retour vers les fonctions du corps d'origine.....

- Avez-vous obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ?

Non

Oui → précisez pour quelle durée.....

Fait à

Fait à

Le.....

Le.....

Nom et Signature de l'intéressé(e)

Nom et Signature du supérieur
hiérarchique

ANNEXE 2

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS
DIVISION DES PERSONNELS
DP 1 – Bureau 2120
12 BLD D'INDOCHINE
75019 PARIS
Tél. : 01.44.62.42.94

Candidature à un poste adapté
Année scolaire 2017/2018

Enseignants du 2nd degré

- Demande d'entrée dans le dispositif Demande de maintien Sur poste adapté Demande de sortie du dispositif

Madame Monsieur

Prénom.....NOM.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse personnelle.....

☎ Fixe.....

☎ Portable.....

E-mail.....

Corps/Grade/Echelon.....Discipline/Fonction.....

Ancienneté de service au 01.09.2017.....ans.....mois.....jours

Situation de famille.....Profession du conjoint.....

Enfants à charge (nombre et date de naissance).....

Etablissement ou service d'affectation actuelle :

Etablissement.....depuis le.....
ou Zone de remplacement

Relevé des congés obtenus (mentionner les dates de début et de fin de congés) :

- Congé de maladie ordinaire.....
(Pour la période des 12 mois précédant la présente demande)

- Congé de longue maladie (CLM).....

- Congé de longue durée (CLD).....

- Disponibilité d'office après CLM ou CLD.....

- Congé pour accident du travail.....

- Congé ou disponibilité pour convenances personnelles.....

- Congé de formation professionnelle.....

Informations complémentaires :

- Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur un poste adapté (y compris dans une autre académie)?

Non

Oui → précisez la date, la durée et lieu.....

- Avez-vous déjà postulé sur un poste adapté :

Non

Oui précisez en quelle(s) année(s).....

- L'entrée sur poste adapté a-t-elle pour but de vous permettre d'effectuer :

Une réorientation professionnelle, laquelle ?.....

Un retour vers les fonctions du corps d'origine.....

- Avez-vous obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ?

Non

Oui → précisez pour quelle durée.....

Fait à

Fait à

Le.....

Le.....

Nom et Signature de l'intéressé(e)

Nom et Signature du supérieur
hiérarchique